

## COMMUNE MIXTE DE NODS

### Assemblée communale du mardi 27 juin 2023 à 20 h 00 au Battoir

Présidence	:	Mme Isabelle Berthold, Présidente des Assemblées
Procès-verbal	:	M. Emanuel Schweizer, Secrétaire
Présents	:	28 ayants droit
Excusé	:	M. Romain Sunier et M. Emile Gauchat
Invité	:	Ulrich Knuchel, presse
Majorité absolue	:	15 voix
Scrutateur	:	Mme Christiane Botteron et M. Rémy Geissbühler

#### 1. Ouverture de l'assemblée

La Présidente des assemblées souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance.

La Maire prend ensuite la parole et souhaite la bienvenue l'Assemblée et présente les nouveaux collaborateurs de la commune, M. Blaise Vuilleumier, employé de la voirie et M. Emanuel Schweizer, secrétaire du Conseil.

28 ayants droit auront la possibilité de voter durant la présente assemblée. A noter que ni l'Administratrice ni le Secrétaire n'ont le droit de vote.

En application du règlement d'organisation, l'ordre du jour de l'assemblée a paru dans la Feuille officielle du district 30 jours avant, soit le vendredi 26 mai 2023, courrier N° 20.

Mme Berthold rappelle que le droit de vote en matière communale appartient à tout citoyen suisse de plus de 18 ans jouissant du droit de vote cantonal et domicilié dans la commune depuis trois mois au moins.

Elle constate donc que l'assemblée a été convoquée conformément au règlement d'organisation et déclare l'assemblée de ce jour ouverte.

M. Rémy Geissbühler et Mme Christiane Botteron sont désignés en qualité de scrutateurs. Ceci est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite présenté par la Présidente.

#### 2. Communication des arrêtés de compte

L'administratrice présente les 5 arrêtés de compte suivants :

- a) Révision du plan d'affectation local PAL
- b) Crédit d'étude pour un projet d'agrandissement et d'adaptation aux normes des handicapés de l'école de Nods
- c) Agrandissement et adaptation aux normes des handicapés de l'école
- d) Achat d'un nouveau tracteur
- e) Remplacement du système de chauffage du Battoir

Le tableau démontre que 5 crédits d'engagements, qui avaient été acceptés par l'assemblée aux dates listées, ont pu être bouclés en 2022.

3 crédits présentent des dépenses inférieures à ce qui avait été voté et 2 crédits présentent des dépassements.

### 3. Comptes 2022

#### a) Présentation des comptes

L'Administratrice présente les différents comptes 2022 qui pouvaient être consultés sur le site internet de la commune ou directement auprès du guichet de l'Administration. La présentation se déroulera en plusieurs étapes, en commençant par les 3 syndicats.

#### b) Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Les comptes de la Communauté scolaire sont présentés à l'aide de leur propre tableau.

L'Administratrice informe de la clé de répartition qui s'est élevée à 27,55% pour Nods contre 29,06% prévus au budget. Elle détaille également ledit tableau.

Elle indique également que le revenu du loyer de l'école primaire ne correspond finalement pas à celui attendu et surtout prévu.

L'exécutif de la Communauté scolaire propose d'approuver les comptes 2022 aux organes compétents des communes membres.

Rapport de la fiduciaire : la fiduciaire propose d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2022 qui sont soumis à l'Assemblée, avec un actif et un passif de CHF 488'769.60 et un excédent de charges de CHF 2'091'559.62, avant répartition du résultat entre les communes affiliées.

Mme Perrinjaquet souhaite rajouter quelques précisions à ce sujet, plus particulièrement sur les loyers payés à Nods.

Elle explique la situation quant aux 4 variantes de comptes et le tirage au sort entre deux de ces dernières. Elle soulève également que c'est la variante la plus défavorable pour la commune qui a été retenue. Elle ne peut donc pas recommander à l'assemblée de valider ces comptes.

Un habitant s'étonne d'avoir dû tirer au sort une variante de comptes. Mme Perrinjaquet acquiesce mais stipule que comme les comptes de la Communauté scolaire font partie intégrante des comptes communaux, il était obligatoire de trouver une solution afin de boucler ces derniers.

Un autre habitant demande si cela se passera de la même manière l'année prochaine. Mme Perrinjaquet lui répond en lui indiquant que des discussions sont encore en cours pour l'année 2024.

N'ayant pas d'autres questions, la Présidente soumet le point au vote. À 5 voix pour, 19 contre et 3 abstentions, les comptes de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse sont refusés.

#### c) CS collège du district de La Neuveville

Tout comme pour la Communauté scolaire, on verse à La Neuveville un coût par élève pour les frais de traitement des enseignants et pour les frais de fonctionnement (matériel, infrastructure). Notre contribution dépend des facteurs suivants :

- 20 % en fonction de la population,
- 35 % en fonction des élèves,
- 30 % selon la capacité contributive absolue des communes
- 15 % pris en charge par la commune siège

L'Administratrice détaille le tableau établi par La Neuveville relatif au frais du collège.

En 2022, le coût par élève (31 au total) incluant les traitements des enseignants est plus élevé que prévu. A contrario, les frais d'exploitation ont été moins élevés.

L'exécutif propose d'approuver les comptes 2022 aux organes compétents des communes membres.

Rapport de la fiduciaire : La fiduciaire propose d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2022 qui vous sont soumis, avec un actif et un passif de CHF 323'995.30 et un excédent de charges de 2'152'247.51, avant répartition du résultat entre les communes membres.

N'ayant pas de questions, la Présidente soumet le point au vote. À l'unanimité, les comptes du Collège de District sont approuvés.

#### d) Syndicat des SP du Plateau de Diesse

L'Administratrice indique que le résultat réel du syndicat en 2022 résulte par un équilibre de la tâche. L'excédent de revenus 2022 de CHF 21'973.- a été remboursé aux communes afin de pouvoir boucler à 0 au 31.12.2022.

Pour Nods, cela représente une ristourne de CHF 6'777.53.

L'Administratrice détaille le bilan dont les principales variations sont les suivantes :

**Les charges de personnel** s'élèvent à CHF 70'822.- pour un montant budgété de CHF 85'022.-. Les soldes et jetons de présences ont été payés à mi-décembre.

Les charges enregistrées **pour les biens, services et marchandises** sont de CHF 101'457.- pour un montant budgété de CHF 117'397.-.

Le patrimoine administratif existant a été repris à sa valeur comptable en 2022 et est **amorti** en 8 ans. Figurent également **l'amortissement** sur 10 ans du véhicule acheté en 2018 et **l'amortissement** de la motopompe achetée en 2021 ce qui fait un total de CHF 37'829.-.

#### Revenus

Les taxes d'exemption, fixées à 6% pour les deux communes, ont été plus importantes dans les 2 communes. Les subventions AIB se sont élevées à CHF 27'955.-.

**Concernant les investissements**, un premier acompte de CHF 40'330.-, représentant 1/3 du prix du futur véhicule PR a déjà été versé.

L'exécutif du syndicat des Sapeurs pompiers du Plateau de Diesse propose d'approuver les comptes 2022 aux organes compétents des communes membres.

Rapport de la fiduciaire : La fiduciaire propose d'approuver les comptes annuels clos aux 31 décembre 2022 qui vous sont soumis, avec un actif et un passif de CHF 339'480.30 et un résultat équilibré, après répartition de l'excédent de revenus de CHF 21'972.95 entre les communes affiliées.

N'ayant pas de questions, la Présidente soumet le point au vote. Les comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers sont approuvés par 27 voix pour et une abstention.

#### e) Comptes de la Commune de Nods

Mme Aubry prend la parole et indique que le résultat de compte global se solde avec un excédent de revenu d'environ CHF 24'000.00.

L'administratrice rappelle que selon le MCH2, c'est le résultat du compte global qui doit être approuvé.

Le compte global se solde ainsi par un excédent de revenus de CHF 24'176.-, alors qu'un excédent de charges de CHF 173'656.- était budgété, soit une embellie par rapport au budget de CHF 197'800.-.

Au niveau du compte général, le résultat présente un excédent de revenus de CHF 20'877.- (bénéfice annuel) alors que le budget prévoyait un exercice déficitaire de CHF 98'385.-, soit une amélioration de presque CHF 120'000.-.

Or, après un amortissement complet de ce résultat, conformément aux directives, le compte général présente un résultat équilibré.

À noter que ces amortissements supplémentaires, inhérents au système MCH2, ne sont effectués que lorsque le compte général enregistre un bénéfice et que les amortissements ordinaires (206'835 fr.) sont inférieurs aux investissements nets (945'715 fr.).

L'Administratrice explique également les changements qui ont eu lieu au sein l'administration.

Elle détaille les financements spéciaux à l'aide d'un tableau, les résultats des fonctions par rapport au budget à l'aide d'un second tableau général et les reprend de manière détaillée par la suite.

L'Administratrice expose également la répartition des charges et des revenus à l'aide de graphiques.

Finalement, elle détaille à travers différents tableaux : les investissements de la commune, ses amortissements, le comparatif des bilans 2021 et 2022 et les capitaux propres.

Pour conclure, elle informe l'assemblée que le Conseil communal a accepté ces comptes lors de sa séance du 16 mai 2023.

Il est donc proposé à l'assemblée communale d'approuver les comptes de 2022 avec un excédent de revenus du compte global de CHF 24'176.57.

Un habitant demande à quels montants les travaux non-effectués (déchèterie) en 2022 se reporteront sur 2023. L'Administratrice indique que la déchèterie n'influence pas les comptes de la commune car le résultat doit être auto-financé.

N'ayant pas d'autres questions, la Présidente soumet le point au vote. Les comptes communaux sont approuvés à l'unanimité.

#### f) Rapport de la fiduciaire

Mme Aubry, en charge du dicastère des finances, résume à l'assemblée les rapports de la fiduciaire Soresa de Bienne sur la révision de ces comptes et la protection des données.

Cette dernière indique qu'en sa qualité d'organe de vérification des comptes, la fiduciaire Soresa SA, a effectué une vérification le 24 mai 2023.

De plus, la fiduciaire Soresa SA, en sa qualité d'autorité de surveillance en matière de protection des données au sens de la loi sur la protection des données et en vertu des tâches qui lui incombent, atteste, dans son rapport du 29.11.2022, sur la base des vérifications effectuées par sondages depuis leur dernier contrôle jusqu'à ce jour, l'observation des prescriptions légales et réglementaires en matière de protection des données.

## **4. Approbation des modifications de l'annexe I du Règlement sur le statut du personnel et les traitements pour la Commune mixte de Nods.**

### a) Présentation

Avec la réorganisation et la création d'un poste de Collaborateur / Collaboratrice spécialisé(e), il s'agit de modifier l'Annexe I du Règlement sur le statut du personnel et les traitements.

La Maire présente les modifications de l'annexe I du Règlement sur le statut du personnel et les traitements pour la Commune mixte de Nods et indique que la classe de traitement proposée par le Conseil est la classe 15, ce qui est comparable aux communes voisines.

### b) Approbation

La Présidente soumet le point au vote. Les modifications de l'annexe I du règlement sont approuvées à 23 voix pour et 5 abstentions.

## 5. **Communication du Conseil communal**

La Maire informe l'assemblée de la démission de M. Romain Sunier de sa fonction de Conseiller communal pour le 30.06.2023.

La proposition de la liste « Pour une commune ouverte et dynamique » a été validée à l'unanimité par le Conseil communal qui a donc nommé Mme Michèle Rossel nouvelle Conseillère communale pour reprendre le dicastère laissé vacant.

La Maire remercie M. Sunier pour son travail et son investissement.

M. Darioly informe que la Commune a reçu récemment un permis de construire pour la nouvelle déchèterie et que quelques modifications mineures devront y être ajoutées.

La Commission du cimetière prévoit une réfection de ce dernier. Des plans sont en cours d'élaboration.

Un radar pédagogique sera utilisé un peu partout dans la commune, plus particulièrement lors des rentrées scolaires.

## 6. **Divers**

La Présidente passe la parole aux habitants pour leurs éventuelles questions.

La Maire souhaite brièvement intervenir et informe l'assemblée qu'un ouvrage a été publié concernant la lutte suisse dans le Jura bernois.

M. Roland Reymond a fait une demande il y a 3 mois en indiquant à la commune que certaines voitures ne circulent pas avec des plaques bernoises alors que leurs détenteurs semblent pourtant habiter à Nods. Sa demande n'a toujours pas été prise en compte et ce dernier s'interroge sur le fait que la commune ne fasse pas le nécessaire pour améliorer sa situation financière, précaire selon lui. Il souhaite donc savoir si les personnes roulant avec des plaques étrangères résident en résidence principale ou secondaire.

Le Conseil en prend note et la Maire indique qu'il y a une raison de protection des données. Aucune information complémentaire ne lui sera donc donnée et la commune se penchera sur ce cas.

M. Pierre-André Dubois intervient concernant un restaurant de la commune qui est fermé. Il indique qu'une commune sans restaurant s'avère être plutôt triste. Que compte prévoir le Conseil pour y remédier ?

La Maire indique que l'idée est qu'un restaurant soit à nouveau ouvert à Nods au plus vite.

M. Rémy Geissbühler demande si le radar est bien un radar pédagogique et non pas à vocation répressive.

Le Conseil lui confirme cette information.

M. Jules-Fernand Conrad demande pourquoi les ralentisseurs ont été enlevés, cela relève selon lui d'un manque de sécurité manifeste. Il constate aussi qu'il n'y a pas d'abri bus pour le bus en direction du Landeron est que cela n'est pas concevable, encore moins durant l'hiver et surtout que la commune dispose d'une situation financière favorable.

Le Conseil en prend bonne note.

Mme Christiane Botteron demande si le radar n'est qu'à titre indicatif et pas répressif.

M. Darioly confirme cela et indique qu'il est utilisé pour relever les vitesses et rendre attentifs les usagers des routes communales.

M. Patrick Winkelmann demande si la commune a un avantage de posséder un réseau électrique.

La Présidente répond que le réseau est un patrimoine. La commune achète l'électricité en communauté avec d'autres communes. Le rachat de l'électricité des panneaux photovoltaïques était démesuré ces derniers temps, d'où l'augmentation des prix. La Commune s'est donc alignée sur les prix du marché.

La Présidente indique également que la maîtrise de l'électricité est difficile et que c'est un domaine qui bouge beaucoup.

L'avantage concret de posséder ce réseau est d'avoir une sécurité d'approvisionnement et d'en dégager des revenus. Cependant, la question de son bénéfice doit être réétudiée fréquemment.

M. Pierre-André Dubois indique que le droit référendaire n'est toujours inscrit pas dans le règlement communal. Pourquoi ne pas l'accepter durant cette séance ? D'après lui, ce manquement implique que la commune n'est pas une démocratie.

La Maire indique que cela signifierait une modification du Règlement communal et que ce dernier a déjà été modifié récemment (en 2020 sauf erreur). Il n'est pas prévu de le remodifier prochainement. Cela ne peut pas être fait durant la présente séance.

De plus, la Maire lui fait part de sa vision de la démocratie et que la commune en respecte ses principes.

Un habitant indique que les heures d'ouvertures du bureau de vote ont été réduites et en demande la raison.

La Maire ne peut pas répondre car le Conseil ayant pris cette décision n'est plus le même qu'actuellement.

Elle lui suggère de voter par correspondance, ce qui lui laisserait un temps considérable pour s'y atteler.

La Maire lui indique finalement que l'heure d'ouverture du bureau de vote suffit largement aux quelques personnes qui souhaitent voter sur place.

La parole n'est plus demandée.

L'assemblée est close à 21h20.

**Au nom de l'assemblée communale de Nods**

La Présidente  
Isabelle Berthold

Le Secrétaire  
Emanuel Schweizer